



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10/04/2025 À 20 H 30

PRESENTS : M. CALAS Franck, M. CHAMPION Jean-Pierre, M. DE CLAVIERE Eric, M. MABRU Philippe, M. MARTINEZ Frédéric, M. POULAIN Christophe, M. QUILLIEN Alexandre, M. REY Didier, Mme ROBERT Magali, Mme ROLLET Jocelyne, Mme THETE Camille, M. VANNIER Thomas

ABSENT : M. CHABANON Thierry

EXCUSEE : Mme KNEPPERT Marie-Laure

PROCURATION(S) : Mme KNEPPERT Marie-Laure donne pouvoir à Mme THETE Camille
Monsieur le Maire, Franck CALAS ouvre la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Frédéric

Puis, selon l'ordre du jour :

1 – Approbation du procès-verbal du 20/03/2025

Monsieur le Maire informe qu'aucune demande de modification n'a été faite. Le procès-verbal du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 – Fongibilité des crédits 2025 (délibération n°2025-04-01)

Monsieur le Maire explique que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opérations) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2025.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3 - Vote des taux d'imposition (délibération n°2025-04-02)

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de 2024 soit :

- Taxe foncière bâties (TFB) : 34.43 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 49.46 %
- Taxe d'habitation (TH) : 12.10 %

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour),

- **APPROUVE** le maintien des taux d'imposition
- **AUTORISE M. Le Maire** à signer ladite convention.

VOTE : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

4 - Vote des subventions 2025 (délibération n°2025-04-03)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année une subvention est attribuée à différentes associations ;

Après avoir présenté le tableau, il demande aux membres du Conseil de se prononcer.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des subventions proposées pour 2025 soit pour l'Académie de la Dombes (50 €), les Anciens Combattants (100 €), le centre de secours (300 €), la FNACA de Thoissey (100€), la Prévention routière (50 €) et le FSL CAF DE L'AIN (0.30 € x 848 habitants =254.40 €)

et votent un montant de 854.40 € pour les associations et une réserve de 645.60 €. Soit un total de 1500 € sur le compte 65748 en dépenses de fonctionnement.

Il est rappelé que pour l'APECT il est alloué la somme de 30 € / enfant et pour les Centres de Loisirs il est alloué la somme de 4 € / enfant / jour de présence.

La somme de 3 300.00 € sera affectée sur le compte 6558 pour l'AJC de Thoissey

La somme de 3 000.00 € sera affectée sur le compte 657348 pour le Centre de loisirs de St Didier sur Chalaronne.

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour et 1 abstention : M. Franck CALAS)

- **ACCEPTE** de renouveler les subventions attribuées aux associations.
- **AUTORISE M. Le Maire** à signer tout document relatif à cette décision dont les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget primitif 2025.

VOTE : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

5 - Chemin des Vierres : demande de subvention au titre du Bonus Ruralité (délibération n°2025-04-04)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le système d'évacuation des eaux pluviales situé chemin des Vierres est à refaire entièrement suite à son éboulement.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre du Bonus Ruralité 2025.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL			
Union européenne			
Etat – autre			
Conseil régional	Bonus Ruralité	6 560.00	40 %
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA		4 920.00	30 %
Autres (à préciser)			
Total subventions publiques*		11 480.00	70 %
Fonds propres	/	4 920.00	30 %
Emprunts	/		
Total autofinancement		4 920.00	30 %
TOTAL GENERAL HT	/	16 400.00	100 %

Où il est précisé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour),

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

VOTE : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

6 - Vote du Budget Primitif 2025 (délibération n°2025-04-05)

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre CHAMPION qui présente aux membres du conseil, les lignes du budget primitif 2025 de fonctionnement et d'investissement. Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce budget :

Où il est précisé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour et 1 abstention : M. Didier REY),

- **VOTE** le budget primitif 2025, qui se détaille ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 695 405.99 €

Recettes : 695 405.99 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 323 968.59 € dont 73 070.42 € de reste à réaliser

Recettes : 323 968.59 € dont 57 199.00 € de reste à réaliser

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce vote.

VOTE : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

3 - Rapport des commissions

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION nous informe que sa commission devrait se réunir dans les 15 jours.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU :

- remercie les personnes qui sont venues prêter mains fortes lors du vin d'honneur des conscrits.
- informe que le bulletin municipal est imprimé. Il les préparera pour la distribution.
- la bibliothèque sera fermée du 21/04 au 26/04 inclus.

Gestion du Territoire

Monsieur Didier Rey informe les membres du Conseil que :

- L'entretien des fossés est terminé. Les agents vont notifier sur la carte de la commune ceux qui ont été entretenus cette année.
- Le tobogan, dernièrement acheté, a été installé à Flurieux. Reste à mettre en place un système amortissant au niveau de la réception des enfants (bac à sable).
- Le Kubota qui revient de révision est en panne.
- Des vivaces vont être achetées pour les bacs à fleurs.

Franck CALAS demande s'il serait possible de fleurir la partie qui a été nettoyée au Clos des Vergers. Didier REY lui répond qu'il va le notifier aux agents.

- Il demande si l'on pourrait éventuellement prévoir du personnel de renfort pour cet été.
- Le cumulus de 15 l du Cheval Blanc a été changé.

Jean-Pierre CHAMPION informe Didier REY que suite à la visite de contrôle annuelle des jeux par la Sté Soléus, 2 panneaux de basket sont à changer.

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET nous informe que plusieurs dossiers ont été traités ce soir lors de la réunion de la commission.

V/ Questions diverses

Monsieur Franck CALAS informe les membres du conseil que :

- une candidature de cession de barnum auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes a été faite.
- une commande de 200 gobelets supplémentaires a été faite ce jour.
- Mme HUMBERT, réalisatrice cinématographique, nous a informé par téléphone qu'une partie d'un film allait être tournée dans l'église de Mogneneins. Une réunion pour un casting se tiendra ce samedi à partir de 14h au Bar-Restaurant le Cheval Blanc.

Jocelyne ROLLET intervient pour préciser que ce film est sur la vie d'un facteur d'orgues et qu'ils sont à la recherche de figurants.

Madame Camille THÊTE annonce qu'une douzaine de coworkers ont réservés. Certaines personnes viennent d'assez loin comme Mâcon et Cluny.

Monsieur Franck CALAS précise que cela est certainement dû au fait que la commune a mis en place un outil de qualité avec une ambiance chaleureuse.

Thomas VANNIER demande s'il ne faudrait pas avertir les associations que l'espace multiservices est maintenant disponible.

Madame Magali ROBERT demande si la création d'une page facebook dédiée au coworking pourrait être envisagée

. Monsieur Thomas VANNIER lui répond en lui indiquant qu'il faut pour cela qu'il y ait un minimum de contenu.

Concernant le marché, Madame Camille THÊTE informe le conseil que les 2 premiers mardis ont eu une bonne affluence. Aucun retour négatif pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 21 h 55.

Le Secrétaire de Séance
M. MARTINEZ Frédéric



Le Maire,
Franck CALAS

